

Retraites : il est encore temps d'agir



cgt.fr

Le 1^{er} septembre, la réforme des retraites est entrée en vigueur, mais la CGT n'a pas fini de la combattre car tous les décrets d'application ne sont pas encore écrits et des négociations de branches vont préciser les dispositifs liés à la pénibilité. La CGT va tout mettre en œuvre pour limiter les effets nocifs du report de l'âge légal et de l'accélération de la hausse de la durée de cotisation. 64 ans, c'est toujours NON.

La démocratie a été bafouée

Cette réforme est brutale et mal pensée, faite dans le seul objectif de satisfaire aux demandes du patronat avec des mensonges et approximations lors du débat médiatique et parlementaire, un passage en force par 49-3 pour imposer une réforme impopulaire et désormais des décrets écrits à la hâte.

Tout cela pour contraindre toujours plus de personnes à rester plus tard en emploi, ou se retrouver dans la précarité, sans se soucier du drame humain : accentuation de la souffrance au travail, dégradation de la santé des travailleurs-es, prolongation des temps de vie sans emploi ni retraite pour les plus fragiles, augmentation massive du nombre de précaires.

La stratégie du gouvernement est claire :

- Les personnes éligibles à la clause de sauvegarde (carrières longues permettant de conserver une date de départ d'avant la réforme) ne sont pas informées du dispositif, comme l'a révélé la CGT.
- Le cumul emploi-retraite ouvrira des droits nouveaux uniquement pour les personnes qui seront parties en retraite à taux plein. : cela exclura les personnes ayant des carrières hachées et incomplètes, et bénéficiera avant tout

aux personnes qui, en plus d'avoir pu bénéficier d'une bonne carrière, auront la faculté de trouver un nouvel emploi ou de reprendre une activité en auto-entrepreneur.

- La retraite progressive sera étendue à des publics qui jusqu'à présent en étaient exclus (fonction publique notamment), mais l'âge d'ouverture de celle-ci étant de deux années avant l'âge légal, le report de ce dernier reculera donc l'accès à ce dispositif dans le futur.
- Une vague revalorisation des minima est prévue, limitée aux carrières complètes et quelques améliorations largement anecdotiques.

Les conséquences de ces choix :

- Une incertitude généralisée quant aux effets concrets de la réforme.
- Une méconnaissance importante de nos droits restants.
- Une attaque frontale contre les régimes pionniers : ceux-ci existaient avant la mise en place de la retraite par répartition et ont servi d'exemples et de points d'appui, notamment pour la retraite à 60 ans. Désormais, le gouvernement organise le déficit structurel de ces régimes en les privant de nouveaux cotisants et des recettes spécifiques qui servaient à leur équilibre.

Emmanuel Macron continue de refuser un référendum sur la retraite, alors qu'il l'envisage sur d'autres sujets. Pourtant il est toujours possible de faire machine arrière sur une réforme à la suite d'une mobilisation : la preuve avec le rétropédalage annoncé sur les épreuves de Bac.

C'est par la mobilisation, la grève et l'action que la journée intersyndicale du vendredi 13 octobre peut devenir une première étape dans la reconquête du droit à la retraite à 60 ans !

Retraites complémentaires : une négociation sous le signe de la réforme

Durant ce mois de septembre 2023 les organisations syndicales et patronales représentatives sont amenées à renégocier l'accord de gouvernance du régime complémentaire Agirc-Arrco des salarié-es du privé.



Cette négociation doit établir les paramètres de pilotage du régime pour les 4 prochaines années, et notamment les critères de revalorisation du point, qui servent à la revalorisation des pensions complémentaires, dont celle prévue au 1er novembre prochain, et à l'actualisation des points détenus par chaque salarié-e en activité. Il sera aussi question de l'évolution annuelle du prix d'acquisition du point.

L'objectif pour la CGT est de gagner une revalorisation 2023 qui rattrape les pertes de pouvoir d'achat des années antérieures, et de revenir sur les évolutions des derniers accords (auxquels s'est opposée la CGT). Ces évolutions ont conduit à une sous-indexation de la valeur du point tandis que le prix d'achat de celui-ci continuait d'augmenter selon la croissance.

Cette situation a abouti à un décrochage dans le rapport entre ces deux éléments qui accentue la dégradation des droits à pension des personnes en activité.

La CGT sera également à l'offensive pour l'abandon immédiat des coefficients de solidarité qui ont été instaurés par le précédent accord, et qui ont instauré un **malus de 10% pendant 3 ans sur les retraites des personnes qui liquident leur retraite dès l'obtention du taux plein au régime général.**

La CGT propose de :

- ▶ permettre une acquisition de points durant les années d'études ;
- ▶ garantir un nombre minimal de points annuels, et donc des droits à retraite complémentaire, pour les personnes qui travaillent en précarité (emplois saisonniers, intérimaires, emplois précaires, emplois à temps incomplet etc) ;
- ▶ mettre à contribution les entreprises qui ne respectent toujours pas l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

L'enjeu n'est pas « technique ». Alors que nous continuons le combat contre la mise en application de la loi portant l'âge de départ en retraite à 64 ans, l'objectif n'est pas d'adapter le régime complémentaire mais bien de gagner de nouveaux droits !



**FLASHER LE
CODE POUR
SE SYNDIQUER**